

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en la Salle polyvalente du SICTOM de Champagne Berrichonne sous la présidence de Monsieur VAN REMOORTERE Éric.

Nombre de délégués : - en exercice : 30 - présents : 22 - procurations : 05 - votants : 27

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme ABRIOUX Sylvette** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. BODIN Olivier** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. BONNET Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. GONNET Arnaud** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme HERVET Maryse** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme LAINEZ Sylvie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. LAUVERGEAT Patrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LE GRANDIC Patricia** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. LEGNIER François** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LEPRAT Monique** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LOTH Christelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme MALLET Armelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. MNICH Pascal** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. PARAGE Frédéric** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. RENAUDAT Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme SAUGET Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. TAILLANDIER Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. VILLALDEA-AVILA Rafaël** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher.

SUPPLEANTS : **M. GUILLARD Philippe** délégué de la Communauté de Communes FerCher (suppléant de M. GONTHIER Gilles) ; **M. CHABENAT Jean-Michel** délégué de la Communauté de Communes Champagne Boischauts (suppléant de M. METIVIER Philippe).

PROCURATIONS : **Mme CIRRE Marie-Line** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. VILLALDEA-AVILA Rafaël ; **M. HERAULT Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à Mme LEPRAT Monique ; **M. JOLY Sylvain** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. BONNET Michel ; **M. NORMAND Franck** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. LEGNIER François ; **M. QUANTIN Jean-Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts a donné procuration à Mme SAUGET Nicole.

ÉTAIT EXCUSÉ : **M. MAURICEAU Christophe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts.

ÉTAIENT ABSENTS : **M. AUDEBERT Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme MERIOT Nathalie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM - SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Nombre de délégués		L'an deux-mille-vingt-trois
En exercice	: 30	Le 28 septembre
Présents	: 22	Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M
Procurations	: 05	dûment convoqué s'est réuni en session
Votants	: 27	ordinaire, sous la présidence de
Pour	: 27	M. Éric VAN REMOORTERE
Contre	: 00	Date de convocation : Le 19 septembre 2023
Abstention	: 00	

N° : 230928_01

OBJET : Stratégie du SICTOM de Champagne Berrichonne pour la gestion des biodéchets

A partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables (déchetts dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée, selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement.

Le SICTOM a débuté une opération permettant aux familles de s'équiper d'un composteur individuel pour un montant de 15 € auprès du SICTOM, sachant que l'acquisition unitaire était de l'ordre de 50 €.

Le bureau souhaite pouvoir continuer cette opération et c'est en ce sens que 484 composteurs individuels (52,44€ TTC unitaire) ont été commandés en septembre 2023, il est prévu de les mettre en vente au prix de 15 €.

Une étude va être réalisée avec les communes comportant de l'habitat regroupé, afin de proposer une solution aux familles qui ne disposent pas individuellement de place pour positionner un composteur individuel. La solution proposée par le Bureau est de faire l'acquisition de composteurs collectifs qui pourraient être installés à proximité immédiate de lieu de vie et gérés par un collectif d'administrés ou, si possible, par les communes.

Cette solution permettrait d'éviter d'engendrer d'énormes coûts pour le SICTOM et donc pour les administrés au travers de la TEOM en évitant de mettre des points d'apport volontaires en place et payer une entreprise pour les relever et traiter le contenu.

Proposition du bureau : Avis favorable

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé, le comité syndical valide à l'unanimité la stratégie proposée par le Bureau à savoir :

- Continuer à fournir des composteurs individuels à moindre coût pour les administrés
- Traiter l'habitat collectif par des composteurs collectifs gérés par un collectif d'administrés ou, si possible, par les communes

Pour extrait conforme,



M. Le Président

M. Éric VAN REMOORTERE

Le secrétaire de séance
M. GONNET ARNAUD

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

02/10/23

Publié ou Notifié le :

03/10/23

